

Les services municipaux d'entretien agissent avec efficacité pour une ville propre, saine et agréable.

LES DÉCHETS DU

À Château-Thierry, 350 tonnes de déchets sont ramassées chaque année par les services municipaux sur l'espace public. Avec 80 km de voierie pour 12 agents, le travail est considérable !

Pour faciliter cette mission et générer des économies de fonctionnement, la municipalité incite tous les citadins à adopter un comportement respectueux face à la propreté urbaine. Le mobilier urbain adapté est à disposition de chacun : en plus des poubelles de ville, des points d'apport volontaire pour les déchets recyclables, plus de 40 cendriers de ville et 35 sacs à déjections canines quadrillent nos rues.

Par ailleurs, la collecte des déchets ménagers est assurée par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Elle permet de séparer :

- Les déchets recyclables (bac à couvercle jaune),
- Les ordures ménagères (bac à couvercle bleu).

LA REDEVANCE SUR LES

En 2016, avec le soutien de la ville, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a installé les 12 premiers Points d'Apport Volontaire (PAV) destinés à la « redevance incitative ».

Tous les ménages s'acquittaient auparavant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, calculée sur la valeur locative de leur logement. La « redevance incitative » remplace cette taxe et permet de calculer le coût de notre seule production de déchets. Concrètement, la famille qui fait l'effort de trier ses déchets, de préférer les produits avec le moins d'emballage possible, de limiter le gaspillage, paie un prix moindre et plus juste qu'avant.

Il faut savoir qu'en moyenne plus de 70% des déchets que nous mettons actuellement dans les poubelles à ordures ménagères pourraient être valorisés par un tri plus pointu : bac jaune pour le recyclage, déchèterie, conteneurs à verre et à textile, ou encore compostage. Avec un comportement plus vertueux, chacun peut donc profiter de cette nouvelle redevance.

Les conteneurs des PAV sont équipés d'une badgeuse permettant d'identifier chaque ménage et de calculer leur production de déchets. C'est au total 35 conteneurs qui ont été posés sur le lieu de vie Blanchard, pionnier en la matière : 18 pour les sacs de déchets non recyclables, 14 pour les déchets recyclables et 3 pour les emballages en verre. À terme, plus de 300 conteneurs seront déployés sur l'ensemble des immeubles de la Communauté d'Agglomération (Château-Thierry, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Brasles et Chierry). Pour l'habitat individuel, les bacs d'ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle bleu) seront progressivement équipés d'une puce électronique.

L'intérêt de la redevance incitative est à la fois environnemental et financier. Avec ce système plus équitable, nous sommes incités à préserver nos ressources et à diminuer l'impact environnemental du traitement de nos déchets. Par ailleurs, la collectivité maîtrise mieux les coûts de collecte et de traitement. Quant aux ménages, ils ont désormais un contrôle direct sur leur facture.

À lire sur le même sujet :



La collecte des déchets

Retrouvez toutes les informations sur la collecte de vos déchets ménagers.

Lire la suite



Savoir vivre ensemble : la propreté

« Propreté toucha seule aux apprêts du régal », *Le tableau*, Jean de La Fontaine

Lire la suite



26 nouvelles poubelles biflux installées en cœur de ville

La Ville de Château-Thierry déploie de nouvelles poubelles biflux en cœur de ville afin de faciliter le tri des déchets sur l'espace public et encourager des pratiques plus responsables.

Lire la suite

Repères :

Votre élu référent :
M. Mohamed Rezzouki

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/la-gestion-des-dechets